

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1547 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs relative à l'attribution d'un acompte de 30.000 euros au titre de 2014 approuvée par délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération 2013 DAC 669, en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris, 119, rue La Fayette 75010 Paris, afin de soutenir ses activités culturelles en 2014 est fixée à 60.000 euros soit un complément de 30.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2014_ 07370 ; 39625.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense de 30.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

